

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 4 avril 2025</b>	<b>N° 2025-164</b>

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1107108A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025
---

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 4 avril 2025</b>	<b>Délibération</b>
		<b>N° 2025-164</b>

---

## **Subvention de la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine 2025 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine (MEBA) est un centre de ressources, de débats et d'activités sur l'Europe. Sa programmation vise à faire davantage connaître l'Europe et les institutions européennes au grand public. Son action se structure autour des points suivants : promouvoir des débats sur l'Europe, faire découvrir les cultures européennes, développer la pratique des langues européennes, et promouvoir la citoyenneté européenne à travers la mobilité et les échanges.

Elle vise à participer, via son espace d'accueil et sa programmation, à l'ancrage européen de Bordeaux Métropole. Lors de sa dernière assemblée générale, le 2 décembre 2024, la MEBA a réaffirmé sa volonté de construire, avec l'aide de ses partenaires, un agenda européen pour un public diversifié.

En 2023-2024, avec l'aide d'une subvention de Bordeaux Métropole, la MEBA a organisé la programmation suivante :

- L'accueil de 16 « ambassadeurs des valeurs européennes et olympiques », qui ont assuré des interventions dans 80 structures à Bordeaux Métropole et dans la région.
- La promotion de la mobilité internationale via des réunions d'information en partenariat avec le CRIJ NA Europe Direct et dans le cadre de son statut de centre d'envoi pour le corps européen de solidarité.
- Une programmation tout au long de l'année, marquée notamment par des temps forts tels que : le Mois de l'Europe, la Semaine de l'amitié franco-allemande, les Journées de l'Europe centrale et orientale ou les élections au Parlement européen.
- La diffusion de l'actualité européenne par la participation à des émissions radio, en tant qu'animateurs ou invités, notamment sur Euradio Bordeaux, et une présence continue sur les réseaux sociaux.

En 2025 et suivant la convention d'objectifs annexée à cette délibération, la MEBA renforcera sa programmation, sur le territoire de Bordeaux Métropole, sur les axes suivants :

- La confirmation de la Semaine européenne du développement durable comme un élément clef du calendrier de la MEBA.
- La consolidation des temps forts de sa programmation : le Mois de l'Europe, la Semaine de l'amitié franco-allemande et les Journées de l'Europe centrale et orientale.
- Le développement d'une programmation (« saison européenne ») autour d'un axe « découverte » avec des soirées culturelles régulières durant l'année, d'un axe

« linguistique » avec cafés linguistiques, et d'un axe « débats » avec un cycle de conférences notamment sur la citoyenneté européenne.

### Plan de financement

La subvention de fonctionnement proposée pour 2025 s'élève à 38 000 €, pour un budget global prévisionnel initial de 324 000 € dont 314 000 € de dépenses éligibles.

Les cofinanceurs aux côtés de Bordeaux Métropole sont : la Ville de Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Gouvernement français, l'Union européenne, et le Fonds citoyen Franco-allemand.

Le montant total des subventions s'élève à 298 000 €, réparti comme suit :

	Montant proposé	% de participation sur l'assiette subventionnable
Ville de Bordeaux	38 000,00 €	12,8 %
Bordeaux Métropole	38 000,00 €	12,8 %
Région Nouvelle-Aquitaine	27 000,00 €	9,1 %
Gouvernement français	10 000,00 €	3,4 %
Union européenne	170 000,00 €	57,0 %
Fonds citoyen franco-allemand	15 000,00 €	5,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>298 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Par ailleurs, Bordeaux Métropole ne verse aucune autre aide à la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine de quelque nature que ce soit.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

**VU** les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la demande d'aide de fonctionnement formulée par la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine en date du 24 juin 2024 d'un montant de 43 000 €,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la subvention de fonctionnement demandée par la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine répond aux objectifs de Bordeaux Métropole en matière d'affaires européennes,

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 38 000 € en faveur de la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine pour soutenir financièrement l'association et son programme d'activités annuel sur le territoire métropolitain,

**Article 2** : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65748, fonction 048.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame ANFRAY, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Madame LACUEY, Monsieur LAMARQUE, Madame LE BOULANGER, Madame LOUNICI, Madame PAPIN, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------